POSTAUX DE PARIS

Fédération Nationale des Salariés du Secteur des Activités Postales et de Télécommunications
SYNDICAT DES SERVICES POSTAUX DE PARIS - 67 rue de Turbigo - 75139 PARIS CEDEX 03
CCP PARIS 14 569-53 A - Téléphone : 01 48 87 68 15 - Télécopie : 01 42 74 66 27
Site - www.cgt-postaux.fr - E.mail : cgt.postaux@wanadoo.fr

Paris, le 20 Juillet 2010

SECTION DE PIC PARIS NORD

ACCORD SUR L'ÉVOLUTION DES RYTHMES DE TRAVAIL : UN MARCHÉ DE DUPES !!!

L'unité et la mobilisation du personnel ont fait reculer La Poste

Il y a quelques mois la Direction Locale de la PIC a essayé d'imposer de nouveaux horaires et régime de travail aux agents de la *« 16H45/ 23H30 »* et celle *« de tous les samedis 14H/23H »*.

Face à l'opposition du personnel et à l'appui d'une pétition unitaire qui a recueilli plus de 400 signatures elle a été contrainte au recul.

Aucun régime de travail n'est imposé et les agents concernés conservent leur régimes et horaires de travail actuels.

Le projet est quand même maintenu sous d'autres formes

Cependant la direction locale de la PIC a maintenu son projet de créer 4 nouvelles brigades, en les proposant sous forme de volontariat.

Tout en continuant à dénoncer ce projet, la CGT a par ses remarques lors des réunions *« évolution des rythmes de travail »* fait évoluer ces brigades tant en horaires, nombre de samedis travaillés et temps des pause.

Les 4 brigades proposées :

- 16H45/23H30 avec un samedi sur 2 travaillé.
- 15H/22H avec un samedi sur 2 travaillé.
- Tous samedis 14H45/23H30 ;
  3 vacations 15h/23H30 en semaine.
- 18H45/1H30 du lundi au vendredi.

Sans doute par manque de volontaires, la direction locale introduit une nouvelle donne : elle soumet aux organisations syndicales **la signature d'un accord** sur la mise en place des 3 brigades de jour proposées avec à la clé des indemnités plus fortes et quelques minutes de pause supplémentaire et l'extension de ces mesures à la brigade mixte, la 22H15/6H15 et à la 23H36/6h.

La CGT fait sauter un verrou sur la PIC

Depuis le renforcement de la sécurisation au niveau de la pic, il fallait badger pour aller au restaurant administratif cantine, aux toilettes.

De nombreux agents nous avaient demandé d'intervenir pour supprimer cette contrainte.

Notre section était intervenu à plusieurs reprises auprès de la direction locale sur ce sujet sans résultat.

Nous avons donc porté cette revendication dans les préavis locaux CGT des 27 mai et du 24 juin 2010.

Au cours de l'audience sur le préavis du 24 juin, la direction locale a enfin accepté de désactiver ce badgeur. C'est chose faite depuis le 1er juillet 2010.

Encore un exemple que la persévérance paie.

Continuons à nous mobiliser sur toutes les revendications petites ou grandes.

La CGT ne signera pas cet accord

Pour la CGT, il n'est pas question de cautionner ces régimes de travail atypiques.

Nous restons opposés à la mise en place d'horaires tardifs mais aussi à la banalisation du travail le samedi.

Le samedi ne peut être considéré comme un jour de la semaine parmi tant d'autres.

Les enfants n'ont pas école ce jour là. C'est aussi le jour où ont lieu de nombreux événements familiaux, festifs. Toute augmentation du nombre de samedis travaillés et de mise en place d'horaires toujours plus tardifs ce jour là ne peut que dégrader la vie familiale et personnelle des agents concernés.

Aucune évolution de trafic ne justifie aujourd'hui ce renforcement massif du travail le samedi si ce n'est l'anticipation de transfert de courrier venant d'autres centres et visant à la suppression d'encore plus d'emplois dans ces sites environnants.

Sous prétexte de baisse de trafic, d'adaptation de l'appareil de production, d'amélioration de qualité de service, cette réorganisation comme toutes celles que La Poste met en place à travers tout le pays n'a qu'un seul objectif : contribuer à la réduction des coûts de 20% que s'est fixée La Poste et donc de supprimer des emplois.

D'autre part, la création de ces nouveaux horaires vont encore affaiblir les brigades existantes depuis l'ouverture de la PIC et à la longue, remettre en cause leur pérennité, déjà décision a été prise de ne plus remplacer les départs pour certaines d'entre elles.

Dans cet accord, La Direction locale inclus aussi le dossier STM qui ne passera en CHSCT et en CTP qu'au mois de septembre !!!

Pour les agents des STM VILLETTE et de La BOETIE, on ne peut plus parler de volontariat, la délocalisation de leur site les forçant à se positionner soit sur le site LOUVRE, soit sur la PIC sur un choix limité à 6 régimes de travail.

La CGT continue à s'opposer à la mise en place du STM unique qui en plus de contraindre des dizaines d'agents à changer de lieu de travail va entraîner à terme la suppression d'une cinquantaine d'emplois sur STM.

Parallèlement, elle exige que tous les horaires existant sur la PIC soit ouverts au personnel des STM qui est concerné par les délocalisations.

Un accord, c'est comme un contrat d'assurance, avant de le signer il faut le lire jusqu'au bout.

Ainsi La Poste introduit dans l'article 3 la clause suivante :

« La durée du travail, les dates et les jours de repos ainsi que les horaires de travail peuvent être modifiés par l'employeur en cas de nécessité liée au service ou des contraintes de production sous réserve de respecter un délai de prévenance de 2 mois ».

Pire encore, pour les salariés à temps partiel, article 7, ce délai de prévenance n'est que de 10 jours.

Signer cet accord, ce serait signer un chèque en blanc en terme de mobilité sur les régimes et horaires de travail pour les personnels concernés.

C'est pour toutes ces raisons que la CGT ne cautionnera pas cet accord qui, sous couvert de quelques indemnités et avantages supplémentaires, aggravera encore les conditions de vie familiale, sociale et professionnelle des agents de la Pic Paris Nord.